

**Direction de la solidarité
et de la cohésion sociale**

Tél. 03 20 66 58 15

Fax: 03 20 66 58 35

DECISION

DEC/2025/AS/27

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL/2020/DG/4 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Considérant qu'il y a lieu de passer une convention avec l'association AISE (Association pour l'Insertion Sociale et Economique), portant sur la réalisation d'un chantier d'insertion passant par des prestations d'entretien des trottoirs et fils d'eau non entretenus par les habitants, avec une priorisation des actions en fonction des étapes et des besoins du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU),

DECIDE

ARTICLE 1 : de passer avec l'association AISE, sise au 231, avenue Laennec – 59510 Hem, une convention portant sur la réalisation d'un chantier d'insertion passant par des prestations d'entretien des trottoirs et fils d'eau non entretenus par les habitants, durant l'année 2025.

ARTICLE 2 : de mettre à disposition un encadrant technique, avec une action renforcée durant la durée des travaux du NPRU, afin de permettre l'insertion du public prescrit par les PLIE (plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi).

ARTICLE 3 : La prestation sera facturée à l'organisateur sur dépôt d'une facture sur le portail CHORUS, établie au 20 novembre 2025 :

- 35 000 € TTC (trente-cinq mille euros)

ARTICLE 4 : Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Hem, le 11 MARS 2025



Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Député-Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM



Standard mairie: 03 20 66 58 00 - Fax: 03 20 66 58 10 - www.ville-hem.fr